GRAND PARC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :
Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUARD), Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Georges DUTRUC-ROSSET (à partir de la délibération n°2005-11-06), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant M. Marc BODIN), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Alain RUBY représenté par Mme Paule DELMAS
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. Daniel MERTIAN DE MULLER
M. Marc BODIN représenté par M. Alain DELLAC
M. Jean-Paul MASSON pouvoir à Mme Monique LE SAINT
Mme Gaétane DESJARDINS pouvoir à M. Jean Martel PICUT

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 16 novembre 2005
Date d'affichage de la convocation : 16 novembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :
2005-11-08 : Seconde délibération sur le programme local de l'habitat intercommunal et transmission aux préfets.

- M. PEUMERY, rapporteur donne lecture de la délibération.

Face à la crise du logement qui affecte l'Ile de France en général, le Grand Parc a décidé de réaliser un programme local de l'habitat intercommunal (PLHI).

Ce PLHI définit pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique qui favorise la relance de la construction neuve, l'attractivité du Grand Parc, la fluidité des parcours résidentiels et la répartition équilibrée et diversifiée d'une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire.

Le conseil de la communauté de communes a engagé cette procédure le 24 juin 2003.

La réalisation du PLHI a été conduite par les services du Grand Parc. Son suivi a été assuré par un comité de pilotage constitué des membres de la commission « aménagement / habitat / cadre de vie » et des services de l'Etat.

Un porter à connaissance puis son complément nous ont été adressés par les services de l'Etat.

Une concertation a été organisée tout au long de la procédure d'élaboration. Elle s'est notamment traduite par des rencontres dans les communes, des comités techniques, des tables rondes et un séminaire.

Enfin, l'élaboration du PLHI s'est achevée par l'arrêt du projet lors du conseil communautaire du 4 octobre 2005.

Conformément à l'article R.302-9 du code de la Construction et de l'Habitation, ce projet a ensuite été soumis aux communes du Grand Parc.

Toutes ont émis un avis favorable.

Au vu de ces avis, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur le projet de PLHII arrêté le 4 octobre 2005 puis de le transmettre aux services de l'Etat qui saisiront le comité régional de l'habitat.

Le Programme local de l'habitat intercommunal pourra alors être approuvé en début d'année prochaine.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance de l'avis des communes du Grand Parc,
approuve à nouveau le projet de PLHII, tel qu'il a été arrêté lors du conseil communautaire du 4 octobre dernier, qui comprend :

- *un diagnostic,*
- *une note d'orientations,*
- *un programme d'actions territorialisé ;*

Autorise Monsieur le Président à transmettre le PLHI à monsieur le représentant de l'État dans la Région.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.
Nombre de votants : 27
Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation

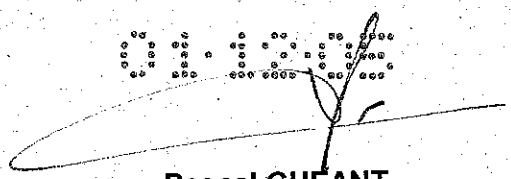

Pascal GUEANT
Directeur général des services